



Témoignage d'un professeur de sport en DDCS en juin 2015 concernant la question du CNDS.

Les agents dans les services déconcentrés entretenaient historiquement des relations de confiance avec les représentants du mouvement sportif au niveau local. Ils constatent actuellement une très forte dégradation de ces relations notamment en raison des évolutions du CNDS.

En effet, les collègues sont en première ligne lors des traditionnelles soirées d'informations CNDS ou lors des réunions de concertation pendant lesquelles les dirigeants expriment leur mécontentement (parfois avec virulence) vis-à-vis des priorités actuelles du CNDS.

Le mouvement sportif local regrette notamment que la priorisation actuelle des crédits sur l'emploi (création + financement des emplois CNDS en cours) se fasse sur la part des crédits accordés auparavant au financement d'actions et non en complément de ces crédits. Cette part représente désormais parfois plus de 40% des crédits accordés au niveau local !

Certes, ces crédits viennent soutenir la professionnalisation des clubs mais pour tous les autres ne bénéficiant pas d'aides à l'emploi, c'est autant de financement en moins chaque année pour financer leurs actions qui s'inscrivent pourtant pleinement dans les priorités du CNDS !

Les collègues constatent également une forte détérioration de leurs conditions de travail avec une « course à l'emploi » et des directions qui font peser une forte pression sur les collègues pour atteindre des objectifs chiffrés par territoire toujours en hausse.

Rares sont les créations spontanées d'emplois dans les associations sportives. Celles-ci sont très souvent le résultat d'un accompagnement de proximité des collègues qui constatent que les possibilités de création commencent parfois à saturer sur certains territoires. Les créations continuent de se faire grâce notamment à la mobilisation des collègues mais bien souvent celles-ci se font au détriment de la qualité des emplois créés avec des perspectives de pérennisation bien incertaines, et des futures procédures de licenciements pour motif économique.

C'est pourquoi, les associations rechignent désormais à s'engager même sur des dispositifs non dégressifs ou abondés (tels les emplois « citoyens du sport ») surtout dans un contexte de baisse des subventions publiques.

SNEP-FSU le 8/07/2015